

## Dossier de presse



### **Transhumance des chèvres à Besançon le dimanche 03 mai 2015**

#### **Contacts**

#### **VILLE DE BESANÇON**

#### **Françoise PRESSE**

Adjointe au maire, déléguée aux espaces  
verts et naturels, biodiversité  
tél/fax 03 81 60 73 62 port. 06 70 69 95 97

#### **Direction Espaces verts**

Michèle MOUNEYRAC ☎ 03 81 41 53 06

#### **Contact presse**

Catherine Adam 03 81 61 50 88  
catherine.adam@besancon.fr

## SOMMAIRE

**03 mai 2015 journée de transhumance à Besançon**

**p 3/4**

**Le pâturage des collines**

**p 5/8**

- *Origine du projet*
- *Le troupeau*
- *Déroulement et prescription de pâturage*
- *Les moyens mis en œuvre par la Ville de Besançon*



## 03 mai 2015, journée de transhumance à Besançon

Depuis 2003, la Ville de Besançon a entrepris la valorisation socio-écologique de ses collines.

L'entretien et la restauration des milieux ouverts, particulièrement intéressants en termes de biodiversité, nécessitent des travaux de débroussaillage en certaines périodes.

La Ville a décidé de mettre en place un **programme de pâturage de chèvres en partenariat avec un éleveur local**, Monsieur Moustache. Une convention a été signée avec lui, l'autorisant à faire pâturer son troupeau de chèvres sur les terrains communaux identifiés.

Avec l'arrivée du printemps, vient pour la soixantaine de chèvres de M.Moustache le moment de rejoindre les estives.

Après un long hiver passé à l'abri des étables d'une ferme acquise par la Ville de Besançon et sise chemin des Torcols, il est maintenant l'heure pour les animaux de rejoindre les parcelles embroussaillées de la colline de Planoise.

C'est l'occasion pour la Ville de Besançon et l'association des Bergers du Jura Franco-suisse d'inviter toutes les personnes intéressées à une randonnée de 11 kilomètres environ à la suite du troupeau. Pour ceux qui ne souhaitent pas effectuer l'intégralité du parcours, il sera possible à tout moment de rejoindre cette balade le long du tracé.

Le rassemblement des randonneurs qui souhaitent accompagner le troupeau sur l'ensemble de l'itinéraire est prévu à 9 h sur le lieu d'hivernage, 64 chemin de Valentin. Après un café – croissant, diverses consignes seront données aux participants pour le bon déroulement de la journée.



A 9 h 30, le troupeau, composé de 80 chèvres adultes et de plusieurs cabris, s'élancera. L'arrivée au fort de Planoise, après la traversée de la capitale comtoise, est prévue vers 12 h.

L'itinéraire traversera le quartier Saint Claude via la rue Thiébaud avant d'emprunter la rue du Chasnot et de réapparaître devant la gare Viotte.

Après la traversée de la promenade des Glacis, le troupeau passera par la rue Battant, traversera la place Jouffroy d'Abbas vers 10h15, puis filera ensuite vers la colline de Planoise en passant par la rue Plançon, la rue de la Grette, le chemin des Vignes sous Rognon et le chemin de Montoille.

Trois arrêts techniques permettant le rassemblement des participants, caprins ou humains, sont prévus :

- Quartier St Claude : sous le tunnel de la rue Thiébaud, dès 9h45
- Gare Viotte : sous le tunnel d'accès au parc des Glacis, dès 9h55
- Rosemont : champ du Taureau, en bordure de l'avenue Mitterrand, dès 10h45.

Ces trois arrêts seront l'occasion, pour ceux et celles qui n'auront pu ou voulu être au départ, de rejoindre le troupeau pour l'accompagner sur la suite du parcours.

L'encadrement du troupeau pendant le parcours est assuré par des membres de l'Association des Bergers du Jura Franco-suisse, même si le terrain sera pour eux, ce jour là, pour le moins inhabituel...



A l'arrivée au fort de Planoise, un apéritif convivial et musical sera offert par la Ville de Besançon. L'ambiance chaleureuse se poursuivra ensuite lors d'un pique-nique tiré du sac partagé entre les participants.

Le troupeau sera accompagné sur son parcours par les attelages RENOÛ – BONNET, les poneys du centre équestre de Moncley et par l'accordéon de Véronique.

Tout au long de l'après midi, différents ateliers seront proposés par l'association des Bergers du Jura Franco Suisse pour mieux faire connaître leur métier : démonstration de traite, présentations des diverses races de chèvres, conduite de troupeau seront à l'honneur.

Une découverte botanique des plantes de pelouse et de l'intérêt écologique du pâturage par les chèvres sera également proposée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche Comté.

Enfin, les amateurs de poésie et de théâtre seront charmés par l'intervention de l'association Théâtre Envie qui nous livrera sa vision de la pelouse. Les associations AVALFORT et « terrasses des collines Bisontines et d'ailleurs proposeront deux regards croisés sur l'usage et la place de la pierre sur les collines.

## **Le pâturage des collines de Besançon**

### **L'origine du projet**

En 2003, la Ville de Besançon, au sein de la délégation Environnement, a décidé une valorisation socio écologique de ses collines.

Le site, original et remarquable, composé des collines s'égrenant au plus près du cœur urbain de Besançon, conjugue de multiples atouts sur les plans paysager, géologique et écologique, patrimonial et touristique. La mise en valeur des collines a donc été décidée dans le cadre d'un vaste programme pluriannuel. L'objectif est de permettre à chaque habitant ou visiteur de profiter de ces espaces naturels de proximité de grande qualité tout en garantissant la pérennité de ceux-ci.



Un programme préalable d'étude de la faune, de la flore, de l'évolution des habitats et du paysage a été entrepris sur l'ensemble des collines. Cette étude a permis de mettre en évidence les principaux enjeux naturalistes de chaque site. Il s'agit pour l'essentiel du maintien et de la restauration des espaces ouverts, autrefois cultivés et qui présentent une grande biodiversité

On cherche plus globalement à favoriser une mosaïque de milieux variés. L'entretien et la restauration des milieux ouverts, particulièrement intéressants en terme de biodiversité, se traduit également par des travaux de débroussaillage en certaines périodes.

Dans ce cadre et, en accord avec les différents plans de gestion élaborés pour la Ville de Besançon par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche Comté (CREN de FC), la Ville a décidé, en 2007, de faire pâturer un ensemble de 14 parcelles réparties sur les collines de Rosemont, Chaudanne, Bregille, Citadelle, Chapelle des Buis et Roche d'Or. Le cumul des surfaces pâturables s'élève à 24,48 ha.

La valorisation écologique des milieux constitue l'objectif principal. Elle se traduit par la volonté de pérenniser le milieu à fort intérêt écologique et de restaurer les secteurs à fort potentiel. Une amélioration de la biodiversité globale sur les collines est ainsi recherchée.

A ce titre, une convention bipartite en date du 9 mai 2007 définit les modalités selon lesquelles la Ville de Besançon autorise M.MOUSTACHE à faire pâturer son troupeau de chèvres sur les terrains communaux identifiés, selon un cahier des charges élaboré avec la participation du CREN de FC et dans le respect des prescriptions régulières de la Direction des Espaces Verts.

Elle prévoit également la possibilité de verser des indemnités à M.Moustache pour des prestations de pâturage libre et surveillé des animaux accompagné d'un débroussaillage manuel par le berger ou pour des actions à caractère pédagogique sur commande expresse de la Ville.

### **Le troupeau**

Il est composé d'environ 80 chèvres de races alpine, rove, pyrénéenne et chamoisine. Elles donnent naissance à près de 50 cabris chaque année au printemps. Ceux-ci permettent le renouvellement du troupeau ou sont vendus par l'éleveur.

## **Déroulement et prescription de pâturage**

Le pâturage se déroule par rotation sur différentes parcelles.

Le choix des parcelles, la durée du pâturage sur chacune d'elles et l'ordre dans lequel elles sont pâturées sont définis par la Ville, en accord avec l'éleveur.

Ce choix est fait en fonction du degré d'embroussaillage des parcelles, de la pression (constatée visuellement) exercée par le troupeau sur la végétation et de la faisabilité matérielle (proximité – transhumance des animaux...).

**Un suivi scientifique de l'impact du pâturage sur la végétation** est confié au CREN de FC. Il se traduit par la mise en place d'un relevé phytosociologique sur dix placettes permanentes installées sur les parcelles de Rosemont Champ Nardin, Chapelle des Buis, Chaudanne et Planoise.

Les cahiers de pâturage, tenus par l'éleveur, dressent l'inventaire du nombre de journées de pâturage pour chaque parcelle, pondéré par le nombre d'animaux.

### **Le cahier des charges**

Elaboré avec la participation du CREN de FC, le cahier des charges définit les prescriptions liées à une bonne pratique.



Il définit un chargement moyen de 0,5 UGB (unité de gros bétail /ha /an). Une UGB est équivalente à 4 chèvres.

L'utilisation de fertilisant, d'amendement et de produits phytosanitaires est interdite.

Il définit des périodes de pâturage optimales ou à exclure en fonction des stades de développement des espèces patrimoniales, qu'elles

soient végétales ou animales (oiseaux et papillons en particulier).

Il fixe comme objectif l'entretien de zones de pelouses avec un taux d'embroussaillage en mosaïque de 25 à 30 % pour favoriser la biodiversité animale.

### **Le suivi scientifique**

Il s'agit d'évaluer l'impact du pâturage sur le milieu naturel et en particulier sur la diversité de la flore.

Chaque année, des placettes référentielles sont visitées et l'évolution de la végétation est mesurée.

Au cours de ces deux premières années, aucun impact significatif lié à un éventuel surpâturage n'a été constaté. Les variations observées sur la flore semblent principalement liées aux conditions climatiques et à leurs conséquences sur la dynamique des plantes.

Les diagnostics visuels sur la végétation ligneuse ont mis en évidence l'impact plutôt positif des animaux pour limiter l'embroussaillage.  
Le suivi scientifique des milieux pâturés est réalisé chaque année.

## **Les moyens mis en œuvre par la Ville de Besançon**

Différentes actions ont été mises en œuvre par la Ville pour accompagner l'activité de M.Moustache.

Il s'agit principalement de la mise à disposition d'abris et d'enclos sur les collines de Rosemont et de Planoise pour accueillir les animaux en période d'estive.  
Des clôtures fixes et mobiles ont été installées.  
Des prestations de débroussaillage manuel complémentaires ont été réalisées par M.Moustache.



Au delà du partenariat engagé pour valoriser les espaces naturels des collines et afin de permettre un hivernage du troupeau dans un lieu adapté, la Ville de Besançon a mis à disposition de M. Moustache depuis l'hivers 2008, les étables d'une ancienne ferme située aux Torcols, point de départ de la transhumance.

L'ensemble du programme de valorisation des espaces naturels par le pâturage est suivi par la Direction des Espaces Verts.

La transhumance est organisée avec l'aide et la participation de l'Association des bergers du Jura franco-suisse.

Plusieurs services municipaux sont associés (directions de la Voirie-Déplacements, de la Police municipale...).